Village de DOMAZAN

Bulletin d'informations de la mairie de Domazan

Direction de la publication
Louis DONNET

Rédaction et mise en page
Patricia ZORNINGER

Une info à communiquer ?
communication@domazan.fr

Horaires mairie

Lundi / mardi / jeudi
8h00-12h00
14h00-16h30

Mercredi
8h00-12h00

Vendredi
9h00-13h00

Samedi
9h00-11h45

Coordonnées

2 avenue des Miougraniers
Tél. : 04 66 57 03 28
Fax : 04 66 57 09 74
mairie@domazan.fr

Permanence

Monsieur le Maire assurera une permanence

Samedi 21 septembre 2024

de 9h30 à 11h30

sans rendez-vous.

Site internet

www.domazan.fr

Facebook

@newsletter.domazan.fr

Site internet

Facebook

Sè Dis Que

N° 870 | 16 septembre 2024



Argile Théâtre

REPRISE DES COURS

MARDI 24 SEPTEMBRE de 19H à 21H pour les Adultes et Adolescents (Salle du Foyer).

MERCREDI 25 SEPTEMBRE de 10H à 11H30 pour les enfants à partir de 7 ans (exceptionnellement salle Maison du Terroir)

Renseignements : Sandrine Chauveau

Tél.06.12.95.66.09 Mail : argiletheatre@gmail.com

RECENSEMENT POPULATION



Monsieur le Maire rappelle que l'INSEE en appui des services communaux procèdera au Recensement de la population début d'année 2025. La mairie recrute 3 personnes en tant qu'agent recenseur.

Vous pouvez déposer vos CV à l'accueil de la mairie ou par mail à mairie@domazan.fr

INFORMATION URBANISME

-Par délibération 2024-100, tout ravalement de façade sur l'ensemble de la commune est soumis à autorisation d'urbanisme afin de garantir un suivi de l'état patrimonial bâti, favoriser et renforcer la rénovation du cadre bâti notamment au niveau énergétique, protéger les constructions pouvant présenter un intérêt architectural, esthétique, historique, environnemental ou culturel.

INFORMATION EAU

-Le rapport des prix et la qualité de service (RPQS) de l'assainissement et celui de l'eau potable sont à disposition sur le site internet de la mairie.

Village de DOMAZAN

L'ensemble des délibérations des conseils municipaux sont disponibles sur le site officiel de la mairie : https://domazan.fr

TRAVAUX CHEMIN DE SAINT SYLVESTRE

Les travaux d'enfouissement du réseau électrique par l'entreprise EIFFAGE devraient reprendre à partir du 09 septembre chemin de Saint-Sylvestre, l'accès sera possible uniquement pour les riverains. Comptant sur votre compréhension.

Numéros utiles

Police Secours
17
Pompiers
18
Gendarmerie Aramon
04 66 57 03 53
Police Intercommunale de nuit
06.37.65.44.27
Enfance Maltraitée
0800 05 41 41
Violence femme Info
3919
Centre Antipoison
04 91 75 25 25
SAUR
04 30 62 10 00
ENEDIS Dépannage
09 726 750 30
GRDF Dépannage
0800 473 333
SMICTOM
04 90 15 17 80
Télécom Dérangement
3900 / 3901 Pro

Médiathèque

04 66 04 73 73
mediatheque@domazan.fr

Mercredi
10h00 - 12h00 / 14h00 - 19h00
Jeudi
16h30 / 19h00
Samedi 10h00 -12h00

Fermeture exceptionnelle
Jeudi 19 et samedi 28 septembre

Agence postale communale

Lundi / mardi / jeudi
9h00-12h00 / 14h00-16h30
Mercredi / vendredi
9h00-12h00
Samedi
9h00-11h45

Marché

Mardi matin
08h00 - 12h00

COMITÉ DES FÊTES LOU MISTRAOU

Programme REVIVRE fête votive 2024

Samedi 19 octobre 2024

09h30 : Petit déjeuner
10h00 : Concours de belotte
11h00 : Abrivade : avenue du Pont : Manade Conti
12h00 : Apéro animé par DJ Bruno
⇒ Taureau mécanique
⇒ Repas bistrot de l'Hoste
14h30 : Concours de boules
17h30 : Encierro : Manade Conti
19h00 : Apéro animé par DJ Melvin
20h00 : Repas bistrot de l'Hoste
01h00 : Clôture



Date à retenir :



* Vendredi 22 novembre 2024 - Inauguration de l'œuvre des forgerons réalisées lors du Week-end de forge
* Début 2025 - Inauguration de l'école

INFO PARTENAIRE

TRANSPORT SOLIDAIRE

Un nouveau service est lancé pour répondre aux besoins de mobilité : le Transport solidaire. Ce dispositif innovant est conçu pour offrir une solution de transport flexible et accessible à tous.

Les bénéficiaires :

Ce service s'adresse à toute personne résidant sur le territoire de la Communauté de Communes du Pont du Gard, de plus de 70 ans ou bénéficiant des minimas sociaux. Les personnes intéressées peuvent s'inscrire sur la plateforme dédiée au 04.66.37.65.82 pour recevoir leur carte d'inscription et commencer à réserver des trajets.

Les tarifs :

4€ l'aller (7€ l'aller-retour) sur le territoire des 15 communes de la Communauté de Communes du Pont du Gard

15€ A/R pour Bagnols sur Cèze, les Angles, Uzès, Beaucaire et Marguerittes

20 € A/R pour Nîmes et Avignon

Les modalités d'inscriptions :

Les inscriptions se font par téléphone au 04 66 37 65 82.

Après avoir fourni vos informations d'identités par téléphone, vous pouvez préparer les documents suivants, obligatoires pour la prise en compte de votre inscription :

Photocopie recto / verso de votre carte d'identité

Un justificatif de domicile, attestant que vous êtes résident au sein du territoire de la Communauté de Communes

Un justificatif permettant de valider votre accès au service (si vous avez plus de 70 ans, la carte d'identité suffira, si vous êtes bénéficiaires de minima sociaux, veuillez fournir un justificatif).

2 photos d'identité

Un chèque de 2€ de préférence (ou sur place sur rdv en espèce)

Votre inscription sera prise en compte après la réception de tous ces documents, afin de recevoir votre carte d'adhérent au service.